

Innovation française : nos incroyables talents

INSTITUT
MONTAIGNE



CLIQUEZ ICI POUR
TÉLÉCHARGER NOTRE
RAPPORT

Paris, le 7 octobre 2021 - Avec 18 licornes - soit autant que l'Allemagne et moitié moins que le Royaume-Uni qui en compte 31 - la France se hisse au rang de deuxième écosystème de start-up d'Europe. C'est une belle réussite, mais pour rester dans la course à l'innovation, il faut voir plus loin : et si nous avions les capacités de créer le géant numérique de demain ? Et si faire de notre pays le *leader* de l'innovation européenne était à portée de main ?

C'est tout l'objet du rapport *Innovation française : nos incroyables talents* publié aujourd'hui par l'Institut Montaigne.

Ce rapport détermine les facteurs de réussite (ou d'échec) qui concourent à l'émergence d'écosystèmes d'innovations résilients et performants dans 10 pays à travers une méthodologie rigoureuse :

- un large traitement de données réalisé avec Accenture qui permet de tester la corrélation entre le nombre de transactions de grande valeur et plusieurs déterminants (les dépenses de R&D ; les montants investis en capital risque par les entreprises ; le nombre d'incubateurs etc.).
- une analyse qualitative à travers d'autres sources de données (comme Crunchbase pour analyser les parcours des fondateurs de start-ups, des *partners* Venture Capital (VC) et les classements PISA et Shanghai pour évaluer les performances scolaires).

À partir de 50 auditions des firmes VC, de fondateurs de start-ups, de développeurs et d'autres experts, en France et à l'international, ce travail dresse également un état des lieux des politiques publiques favorisant l'essor d'écosystèmes d'innovation dans 6 pays (Allemagne, Estonie, Israël, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Le constat qui ressort de cette approche inédite est clair : le financement des start-up est bien mieux assuré dans notre pays depuis 2010. La France dispose ainsi du potentiel de générer deux à trois fois plus de licornes dans les cinq prochaines années car le nombre de start-up actuellement en début de cycle de croissance s'est accru (384 pour la période 2010-2015, contre 940 pour la période 2015-2020). Néanmoins, la pénurie de talents nécessaires à la croissance d'un écosystème innovant et compétitif demeure un vrai problème. Un investissement sans précédent de la France dans le capital humain et la recherche, moteurs de l'innovation, est nécessaire.

"Notre rapport se veut le plus réaliste et factuel possible sur les performances de notre pays en matière de start-up : si une tendance claire au rattrapage du retard du capital-risque en France se dessine, l'ampleur et la pérennité de celui-ci demeurent encore incertaines. Il est dès lors indispensable d'anticiper les défis des années à venir afin de permettre à la France de contribuer pleinement à l'innovation européenne" explique Francis Hintermann, directeur monde d'Accenture Research.

"Après une décennie consacrée à la mobilisation de capitaux en faveur de l'innovation, nous appelons la décennie 2020 à être celle d'un investissement sans précédent de la France dans le capital humain."

Il est essentiel pour la création et la croissance des start-up dans un environnement mondial hautement concurrentiel. A cet égard, il faut mettre un terme au cloisonnement entre la recherche et l'entrepreneuriat qui réduit la capacité d'innovation française, mais aussi mettre en œuvre un effort financier exceptionnel visant à atteindre 5 % du PIB consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche d'ici 2030" précise Gilles Babinet, conseiller sur les questions numériques à l'Institut Montaigne.

Miser sur un investissement sans précédent dans le capital humain

Élargir le vivier des créateurs et créatrices de start-up à un maximum de talents

Le manque de profils venant des universités et la faible diversité des fondateurs de start-up menacent le vivier de talents de la French Tech : la très grande majorité des fondateurs de licornes français sort d'une école de commerce (51 %) ou d'une formation d'ingénieur généraliste (48 %) ; seuls 3 % sont de nationalité étrangère.

- **Proposition** : piloter un exercice annuel national de détermination des besoins de compétences à 10 ans et adapter en conséquence les formations de l'enseignement supérieur.
- **Proposition** : porter bien plus massivement les étudiants des universités, aux profils plus divers que ceux des grandes écoles, vers l'entrepreneuriat. En particulier, faire des pôles PEPITE les pivots du lancement des étudiants vers l'entrepreneuriat.
- **Proposition** : s'ouvrir aux talents du monde entier, en favorisant l'insertion des étudiants étrangers dans le monde de l'entrepreneuriat français et en doublant en deux ans le nombre de bénéficiaires annuels du French Tech Visa et French Tech Tremplin.
- **Proposition** : capitaliser sur l'ensemble de nos talents, sur l'ensemble du territoire et y compris hors des circuits d'enseignement classique, en doublant en deux ans le nombre de bénéficiaires annuels du French Tech Tremplin.

Et à l'international ?

Au Royaume-Uni, ce sont environ 42 % des travailleurs du secteur de la fintech qui viennent de l'étranger, 49 % des entreprises britanniques à forte croissance et neuf des 14 licornes du Royaume-Uni ont au moins un cofondateur né à l'étranger. Au début de cette année 2021, le gouvernement britannique a lancé un nouveau système de visas à points. Ce système, axé sur les compétences, offre une nouvelle voie pour les travailleurs qualifiés et des voies de travail spécialisées pour les créateurs d'entreprise et ceux qui ont un talent reconnu ou à fort potentiel dans leur domaine.

En Estonie, 31 % des fondateurs de start-ups sont d'origine étrangère. L'Estonie a lancé en 2014 un plan très ambitieux pour attirer de nouveaux talents. Il repose sur plusieurs piliers : une fiscalité très faible, la e-résidence et un "visa nomade numérique".

Renforcer les liens entre la recherche et l'entrepreneuriat

Les domaines de l'enseignement et de la recherche et de l'entrepreneuriat demeurent trop cloisonnés. La mobilisation des chercheurs dans le monde économique se concentre dans 4 secteurs : les activités scientifiques et techniques (14 %), les activités informatiques et services d'information (14 %), l'industrie automobile (12 %) et la construction aéronautique et spatiale (9 %).

Cette trop faible intégration des talents reflète encore aujourd'hui le retard français :

- en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur, le coût total d'un étudiant sur l'ensemble de sa formation, de 60 000 dollars en parité de pouvoir d'achat par étudiant place la France loin derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les États-Unis ;
- le domaine de la recherche et développement connaît lui aussi un sous-investissement majeur, la France consacrant 2,2 % de son PIB en 2017. Ceci se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %) et de l'objectif de 3 % défini par l'Union européenne. A titre d'exemple, depuis 2011, la Suisse est en tête du classement du Global Innovation Index, palmarès des économies innovantes, grâce à l'excellence de sa recherche, notamment fondamentale. Ainsi y consacre-t-elle 30 % de son budget public.

Un effort financier substantiel au service de l'enseignement supérieur et de la recherche apparaît comme une condition préalable à la création d'écosystèmes d'innovation performants en France. L'Institut Montaigne appelle d'ores et déjà cet effort de ses vœux dans le rapport [Enseignement supérieur et recherche : il est temps d'agir](#) (avril 2021).

- **Proposition** : mettre en œuvre une politique ambitieuse de promotion et de facilitation de la création d'entreprises innovantes par les chercheurs des laboratoires publics.
- **Proposition** : développer une culture compétitive de la sélection de projets sur le modèle des comités de la DARPA américaine, en lien avec les opérateurs existants et sans création de nouvelles structures administratives.
- **Proposition** : mettre en œuvre un effort financier exceptionnel visant à atteindre 5 % du PIB consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche d'ici 2030.

Et à l'international ?

La Suisse fait partie des pays dans lesquels les dépenses en recherche et développement (R&D) sont les plus élevées par rapport au produit intérieur brut (PIB) du pays. Elle consacre 30 % de son budget public à la recherche fondamentale, notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), en 2013. Celle-ci dote le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) d'1,3 Md CHF, dont 49 % sont dédiés à la subvention de la recherche scientifique fondamentale. Selon le European Innovation Scoreboard 2020, la Suisse est à la tête de son classement européen des pays innovants notamment grâce à son système de recherche et de formation attrayant.

Israël est aussi un pays qui convertit les chercheurs en entrepreneurs. Les chercheurs sont encouragés à lancer une "spin-off" de leurs brevets dans l'industrie. La loi sur l'encouragement de la recherche et du développement industriels de 1984, [The Encouragement of Industrial Research and Development Law](#), stipule qu'un membre de la faculté travaillant dans l'industrie sur un projet de R&D pendant son année sabbatique paiera des impôts à hauteur de 35 %, alors que l'impôt marginal est de 55 %. L'Autorité israélienne de l'innovation a également mis en place de nombreux programmes pour encourager le chercheur à devenir un entrepreneur.

Le Royaume-Uni a fait face à cet enjeu en créant le programme de partenariats pour le transfert de connaissances (KTP) en 2003. Un KTP implique la formation d'un partenariat entre une entreprise, une université et une personne qualifiée pour faciliter le transfert de connaissances entre les deux organismes. Le gouvernement britannique est allé plus loin dans la commercialisation des actifs de connaissances du secteur public. Il crée ainsi en mai 2021 une nouvelle unité de capacité stratégique (l'Office du gouvernement britannique pour le transfert de technologie) qui a pour objectif d'identifier des sources de financement et d'investissement aux startup. Lors de l'examen des dépenses 2020, un financement de 17 millions de livres sterling en 2021 et 2022 a été annoncé pour aider à établir ces résultats clés qui, à leur tour, aideront les actifs de connaissances du secteur public à se traduire en nouveaux emplois de haute technologie, en entreprises et en croissance économique.

Poursuivre les efforts de financement de l'innovation

Associer l'épargne populaire à l'ensemble des financements déjà mobilisés

Il est possible et souhaitable d'encourager l'épargne des Français à se diriger bien davantage au soutien des start-ups françaises, l'enjeu étant bien sûr financier mais également culturel, car les épargnants français privilégient les placements à très faible risque.

- **Proposition** : créer un livret Innovation (« Livret-I ») standardisé dans ses règles de fonctionnement, simple d'utilisation, distribué par tous les grands réseaux financiers et entièrement défiscalisé. Ce livret-I doit permettre d'accroître la mobilisation déjà très forte de fonds dans l'écosystème d'innovation français et européen - particulièrement documentée au cours des dernières années -, tout en familiarisant les épargnants individuels avec les opportunités de rendement de l'économie de demain.

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR
LE DÉTAIL DES PROPOSITIONS
DE L'INSTITUT MONTAIGNE

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#)

Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#)

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse, **06 99 79 43 62** ;

loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : *think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.*